



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques

**Bureau de la coordination  
des procédures environnementales**

Saint-Denis, le **22 AOÛT 2022**

**Dossier n° 2021-53**

N° **No 1 282** SCOPF/BCPE

Affaire suivie par : Mme Fabiola CANDAPIN  
Tél : 0262 40 76 34  
[fabiola.candapin@reunion.gouv.fr](mailto:fabiola.candapin@reunion.gouv.fr)

SCCV IVOIRE  
10, chemin Fanny Mouta  
97412 BRAS-PANON

Vous m'avez transmis le 17 août 2021, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant une opération immobilière de 105 logements, nommée « Projet 14 ème », situé sur la commune du Tampon.

Par courrier du 15 février 2022, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de renseignements complémentaires vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite, conformément à l'article R. 214-35, 3ème alinéa, du code de l'environnement.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,  
la cheffe de bureau

Leïla KOUI-CASTRO

Copies :  
- DEAL/SEB  
- M. le sous-préfet de Saint-Pierre